

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE L'EXTRANET DEDIE AU SOUTIEN DES PROJETS INNOVANTS COLLABORATIFS

L'Extranet dédié au soutien des projets innovants collaboratifs (ci-après dénommé « l'Extranet ») est la propriété de la Société Anonyme Bpifrance, au capital social de 5 440 000 000 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil sous le n°320 252 489, ayant son siège social au 27/31, avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort Cedex.

Le Directeur de la publication de l'Extranet est Monsieur Nicolas DUFOURCQ, en sa qualité de représentant légal de la Société Anonyme Bpifrance (ci-après dénommée « Bpifrance »).

PREAMBULE

Bpifrance collabore aux côtés des pouvoirs publics :

- A l'action Projets de R&D structurants pour la compétitivité, ci-après désigné par « PSPC »
- A l'action Projets de R&D structurants pour la compétitivité-Régions, ci-après désigné « PSPC-Régions » ;
- A l'action Projets industriels d'Avenir, ci-après désigné par « PIAVE » ;
- Au Concours National d'Aide à la Création d'Entreprises de Technologies Innovantes, ci-après désigné par « I-LAB » ;
- A la gestion du Fonds national pour la Société Numérique, ci-après désigné par « FSN » ;
- Au Concours Innovation des investissements d'Avenir, ci-après désigné par « C-INN » ;
- Au Concours Mondial d'Innovation, ci-après désigné par « CMI » ;
- A l'action « Financement des entreprises innovantes, états généraux de l'industrie - mesure : renforcement de la compétitivité des PMI et des filières industrielles stratégiques », ci-après désigné par « FIS » ;
- A l'action « Accompagnement et transformation des filières », ci-après désignée par « ATF » ;
- A la gestion du Fonds Unique Interministériel, ci-après désigné par « FUI » ;
- A l'action du 3^{ème} volet du programme d'investissements d'avenir « Intégration SATT, incubateurs et accélérateurs », ci-après désigné par « SIA » ;
- Au Concours d'Innovation i-PhD, ci-après désigné par « i-PhD » ;

- A l'action Plan de relance, ci-après désigné « Plan de relance » ;
- A l'appel à manifestation d'intérêt : Capacity Building, ci-après désigné « CAPA.S » ;
- A l'action Grands défis, ci-après désigné « Gd-Défis ».
- A l'action « i-Démo » du Programme d'investissements d'avenir (PIA), ci-après désigné « i-Démo ».

Le tout a pour vocation de financer le lancement ou le développement de projets innovants collaboratifs ainsi que des projets innovants mono partenaires.

Par ailleurs Bpifrance organise des programmes d'accompagnement :

- Immersion International Business, ci-après désigné par « Immersion I.B. »

I - PRESENTATION DE L'EXTRANET

L'Extranet est une application informatique sécurisée, hébergée par Bpifrance, à l'exception de la page web (ci-après dénommée « La Page Web ») permettant le dépôt en mode privé de vidéos par les porteurs de projets qui est hébergée par la société anonyme DAILYMOTION dont les mentions légales et les Conditions Générales d'Utilisation sont exposées au point 1-6 « ACCES AU SERVICE VIDEO DAILYMOTION » de l'article II « CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EXTRANET ».

L'Extranet utilise les technologies de l'internet et permet le traitement des appels à projets dans le cadre de la collaboration ainsi que des appels à projets correspondant à des programmes d'accompagnement, tel que défini dans le PREAMBULE. Il a été créé afin de faciliter le travail en commun des différents intervenants, déposant, instruisant ou évaluant les projets ou les appels à projets.

L'Extranet est un outil interactif, accessible aux personnes physiques majeures agissant soit en leur nom propre soit en qualité de représentants habilités des Entités intervenantes dans les différents appels à projets, que ce soit pour déposer un dossier, l'instruire ou évaluer les projets ou les appels à projets.

Ces personnes sont ci-après désignées « les UTILISATEURS » ou au singulier « l'UTILISATEUR ».

Le terme « Entité » peut désigner des sociétés, des associations, des Ministères, des services déconcentrés de l'Etat, des collectivités territoriales ou tout autre structure.

L'obtention d'un identifiant et d'un mot de passe est une condition préalable à l'accès à l'Extranet.

L'Extranet couvre l'ensemble du processus de collecte des informations et avis pour un projet jusqu'à la prise de décision et son évaluation.

Cela concerne :

- Le dépôt des projets qui lui sont soumis en réponse à un appel à projets,
- La vérification de la recevabilité des projets

- L'instruction et l'analyse des projets par les Directions régionales de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités (DREETS), les experts désignés notamment par Comité technique de coordination (COTECH), le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), la Commission Innovation 2030, le Comité de pilotage régional (CPR), le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ou par Bpifrance,
- L'enregistrement de l'intention de cofinancement par les collectivités locales sous la coordination des préfets et administrations déconcentrées de l'Etat, en concertation avec les Directions régionales de Bpifrance,
- La présélection des projets sous l'égide : des Comités Techniques de Coordination (CoTech), du Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI), du Comité de pilotage de l'action PIAVE, de l'action FIS et de l'action ATF, du Comité de pilotage AMI Capacity Building, du Comité de pilotage des actions PSPC , PSPC-Régions et i-Démo, des Comités Techniques du suivi du FSN, des jurys régionaux et/ou nationaux pour les concours i-LAB et i-PhD, du Comité de pilotage (COPIL) de l'action C-INN, les DREETS pour le Plan de relance,
- En tant que de besoin, l'analyse financière des dossiers par les Directions Régionales de Bpifrance,
- La sélection des projets par les instances de décision,
- L'évaluation et le contrôle des projets et des appels à projets.

II - CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EXTRANET

1 - CONDITIONS COMMUNES A TOUS LES UTILISATEURS

1-1 ACCEPTATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Chaque UTILISATEUR doit prendre impérativement connaissance, avant toute inscription, des présentes Conditions Générales d'Utilisation de cet Extranet, les accepter et s'engager, sans aucune réserve, à les respecter dans leur intégralité à tout moment et en toutes circonstances à compter de la première utilisation de l'Extranet et selon les modalités qui y sont prévues selon la typologie de l'UTILISATEUR, soit chargé du dépôt d'un dossier de demande, soit chargé de l'instruction des dossiers ou de l'évaluation des projets ou appels à projet.

Les modalités et engagements prévus aux présentes Conditions Générales d'Utilisation engagent l'Entité pour le compte duquel l'UTILISATEUR consulte et agit au sein de l'Extranet.

1-2 ACCEPTATION DES CONDITIONS DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

En cochant la case « J'ai pris connaissance des conditions de collecte et de traitement des Données à Caractère Personnel et les accepte sans restrictions ni réserves » , l'UTILISATEUR accepte, en son nom et au nom des personnes dont il saisit les Données à caractère personnel dans l'Extranet, les conditions de collecte et de traitement des Données à caractère personnel dans les conditions prévues à l'article IV « DONNEES A CARACTERE PERSONNEL » des présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Il garantit Bpifrance avoir obtenu au préalable l'accord des autres personnes dont il pourrait saisir les Données à caractère personnel dans l'Extranet.

1-3 UTILISATION DE L'EXTRANET

Le mode de fonctionnement de l'Extranet est décrit dans la rubrique " Documents utiles-Aide" (aide en ligne-[nom de l'appel à projets]).

Dès réception de son identifiant et de son mot de passe temporaire, l'UTILISATEUR devra modifier le mot de passe qui lui a été envoyé par Bpifrance. Le nouveau mot de passe devra être complexe, c'est-à-dire devant comporter des chiffres et des lettres (majuscules, minuscules) et des caractères complexes.

Chaque UTILISATEUR devra garder strictement confidentiel son identifiant et mot de passe conformément à l'article III « MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION APPLICABLE à TOUS LES UTILISATEURS ».

La mise en ligne sur l'Extranet ou, le cas échéant, pour les vidéos, sur la Page Web, de projets, d'analyses, d'instructions, d'expertises, d'avis, de décisions ou autres, sous forme de saisine de textes, de documents, de données, y compris les Données à caractère personnel, d'informations, vidéos, photographies ou autre (ci-après dénommés « les Informations »), est à la charge et sous la propre responsabilité de chaque UTILISATEUR concerné. Celui-ci doit saisir, enregistrer, télécharger les Informations selon la procédure indiquée dans la rubrique "Modèles des documents" de l'Extranet avec soin, diligence et sincérité.

Bpifrance ne saurait être tenu pour responsable des conséquences éventuelles d'un défaut de diligence de l'UTILISATEUR dans l'administration de son projet.

L'UTILISATEUR s'engage à :

- Ne pas introduire dans l'Extranet et dans la Page Web des Informations, de quelque nature que ce soit, ayant un contenu qui serait incomplet, inexact ou contraire aux bonnes mœurs, aux lois et règlements en vigueur ou qui pourrait porter atteinte à un autre UTILISATEUR de l'Extranet ou à un tiers ;
- Agir de façon sincère, diligente et loyale dans l'utilisation de l'Extranet ;
- Ne pas contrevenir à la législation et la réglementation applicables.

Les UTILISATEURS doivent signaler à la cellule d'assistance technique toute utilisation de l'Extranet qui leur semblerait abusive et/ou contraire aux présentes Conditions Générales d'Utilisation par l'envoi d'un courriel à l'adresse électronique suivante : **contact-dc2p@bpifrance.fr** .

Il est précisé que Bpifrance et/ou toute autre société de son groupe ne pourra(ont) être tenu(s) responsable(s) des dommages directs ou indirects, pertes ou frais, résultant de l'utilisation de cet Extranet, ou de l'impossibilité de l'utiliser, ou d'un mauvais fonctionnement, d'une interruption, d'un virus, ou encore d'un problème de ligne ou de système, faits de tiers, force majeure ou cas fortuit.

Le non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation de l'Extranet pourra donner lieu à une limitation, voire une suppression, par Bpifrance de l'accès à l'Extranet à un UTILISATEUR et ce, sans préavis.

1-4 CONFIDENTIALITE

1-4-1 La confidentialité des projets, des études et documents associés, des Informations en général est un impératif qui s'impose à tous, sans limite de temps, tant que les Informations ne sont pas tombées dans le domaine public sans fait ou faute d'un UTILISATEUR, d'une Entité ou de Bpifrance, ou sauf autorisation écrite de la personne sur qui portent ces informations (pour une personne morale : l'autorisation est donnée par le représentant légal de cette dernière).

Ainsi :

- Dans tous les cas, les Informations sont regroupées par projets distincts et ces derniers sont cloisonnés de façon étanche. Un UTILISATEUR ne peut donc pas accéder aux Informations relatives à un projet pour lequel il n'a pas été dûment agréé ;
- Un UTILISATEUR répondant à un appel à projets accède uniquement aux informations déposées par lui ou le concernant ou concernant l'Entité qu'il représente.
- Un UTILISATEUR représentant une Entité habilitée à intervenir dans le traitement d'un dossier déposé dans l'Extranet dans la cadre d'un appel à projets, accède aux Informations concernant ce seul projet. ;
- Pour les projets collaboratifs, l'UTILISATEUR participant à ce projet collaboratif soit en son nom propre soit au nom d'une Entité peut accéder aux informations non confidentielles des autres partenaires d'un même projet collaboratif.
- Les Informations saisies ou téléchargées sur l'environnement réservé "confidentiel" sont uniquement accessibles au déposant, aux experts agréés pour le projet concerné, aux membres des Comités Techniques de l'action concernée, aux personnels de Bpifrance, intervenants au titre de l'instruction du projet, et aux collectivités territoriales, sauf, pour ces dernières, en cas de demande contraire écrite de l'UTILISATEUR.

Le document de demande de refus d'accès à une collectivité territoriale devra être signé par une personne dûment habilitée. Dans le cadre d'un projet innovant collaboratif, ce document devra également engager l'ensemble des partenaires du projet.

Ce document doit être scanné et déposé sous Extranet dans l'onglet "Documents du projet", rubrique "Autres documents du projet" ;

- Les Informations sont conservées dans l'Extranet conformément aux durées légales et réglementaires françaises et européennes pour le financement des projets innovants ;
- Conformément à l'Article III « MODALITE TECHNIQUE D'UTILISATION APPLICABLE A TOUS LES UTILISATEURS », chaque UTILISATEUR doit garder strictement confidentiel son identifiant et son mot de passe d'accès à l'Extranet ;
- Un espace « Echanges sécurisés » est mis à disposition des UTILISATEURS dans le cadre des appels à projets PSPC et PSPC-Régions pour échanger de façon sécurisée avec les personnes habilitées de Bpifrance durant la phase d'instruction des projets.

1-4.2 Bpifrance respecte la plus stricte confidentialité des Informations relatives aux UTILISATEURS et à leurs Entités que ce soit au titre du secret des affaires qu'au titre du secret professionnel tels que définis notamment à l'article L511-33 du Code Monétaire et Financier et a, de ce fait, mis en place les mesures de sécurité indiquées dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation.

Bpifrance toutefois n'est pas tenu à l'obligation de confidentialité notamment lorsque :

- Les Informations sont tombées dans le domaine public sans fait ou faute de sa part ;
- La communication des Informations est rendue obligatoire du fait d'une loi ou d'un règlement français ou européen. Ainsi, notamment, Bpifrance peut être amené, conformément aux lois et règlements en vigueur, que ce soit dans le cadre d'une requête judiciaire émanant d'une autorité dûment habilitée ou dans celui de ses obligations en matière de lutte contre la corruption, contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes et contre la fraude, à fournir à qui de droit toute(s) information(s) utile(s) à l'autorité judiciaire ou administrative concernée.

Par ailleurs, l'UTILISATEUR reconnaît et accepte que Bpifrance puisse communiquer les Informations, y compris des données à caractère personnel, aux évaluateurs en charge de l'évaluation des projets et appels à projet ainsi qu'à toute autorité de contrôle française ou européenne.

1-5 ACCES AU SERVICE VIDEO DE DAILYMOTION

L'UTILISATEUR répondant à un appel à projets a la possibilité d'accéder, à partir de l'Extranet, à une Page Web sur un service vidéo de DAILYMOTION mis en mode privé (ci -après « dénommée la Page Web ») pour valoriser le projet avec une vidéo qui sera accessible aux UTILISATEURS en charge de l'instruction du projet en question.

Cette Page Web est hébergée par la société anonyme DAILYMOTION, au capital de 37 517 094,40 euros, ayant son siège social au 140 bd Maiesherbes, 75017 PARIS, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 483 487 112.

La Page Web est soumise aux Conditions Générales d'Utilisation de DAILYMOTION accessibles à partir du lien hypertexte suivants : <https://www.dailymotion.com/legal> dont l'UTILISATEUR déposant des vidéos

ou les visualisant doit et reconnait en avoir pleine et entière connaissance avant d'effectuer son dépôt sur DAILYMOTION ou de les visualiser. L'UTILISATEUR de cette Page Web reconnait avoir accepté les Conditions Générales d'Utilisation du service vidéo de DAILYMOTION.

Les vidéos déposées depuis l'Extranet sur la Page Web ne seront accessibles à partir de l'Extranet, sous réserve des droits de l'hébergeur DAILYMOTION, qu'aux UTILISATEURS de l'Extranet ayant à connaître du projet conformément au point 1.4 « CONFIDENTIALITE » du présent article II - CONDITIONS D'UTILISATION DE L'EXTRANET et ce, pendant les périodes d'instruction et de décision du projet.

A l'issue de ces périodes, elles seront supprimées de la Page Web. L'adresse URL de la vidéo ainsi que la vidéo elle-même ne seront alors plus accessibles dans l'Extranet.

ALERTE

L'UTILISATEUR est averti qu'il est seul responsable du dépôt des vidéos sur la Page Web de DAILYMOTION, de toute action effectuée sur cette Page Web et qu'il a le choix de ne pas l'utiliser. Bpifrance décline toute responsabilité en cas d'utilisation par un tiers, de détournement ou de piratage à partir de cette Page Web.

L'UTILISATEUR est informé et reconnait expressément que l'adresse URL des vidéos téléchargées sur la Page Web de DAILYMOTION est copiable, récupérable et exportable par les personnes qui y ont accès. Chaque UTILISATEUR s'engage à ne pas copier, dupliquer, divulguer, télécharger, exporter, l'adresse URL des vidéos et/ou le contenu des vidéos déposées par un UTILISATEUR sur la Page Web.

Chaque UTILISATEUR est responsable vis vis-à-vis d'un autre UTILISATEUR et de Bpifrance des actions effectuées sur la Page Web et de l'utilisation des contenus des vidéos et de l'adresse URL. Bpifrance décline toute responsabilité concernant le lien URL, l'usage des pages web, sites web ou mobiles, et/ou des applications de DAILYMOTION auxquels les UTILISATEURS auraient accès par l'intermédiaire de l'Extranet.

2 – CONDITIONS CONCERNANT LES UTILISATEURS REpondant A UN APPEL A PROJETS

L'UTILISATEUR répondant à un appel à projets, n'a pas à adhérer à la « Charte pour l'utilisation de l'Extranet dédié au soutien des projets innovants collaboratifs » jointe en annexe 1" laquelle est réservée aux UTILISATEURS chargés du traitement des réponses à un appel à projets ainsi que de l'évaluation des projets et des appels à projet.

Un porteur de projet que ce soit en nom propre ou au nom d'une Entité peut confier l'accès à l'Extranet à ses collaborateurs dûment habilité pour le dépôt de son projet dans l'Extranet ou à des consultants agissant soit en nom propre soit en société. L'accès à l'Extranet à ces collaborateurs comme à ces consultants suppose l'existence d'un pouvoir ou d'un mandat écrit habilitant expressément ces personnes à utiliser l'Extranet. Si le pouvoir ou le mandat est fait à une personne morale, il doit expressément mentionner les personnes physiques habilitées à la représenter.

En cliquant sur les cases « *J'ai pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation et les accepte sans restriction ni réserve* » et « *J'ai pris connaissance des Conditions de collecte et de traitement des Données à Caractère Personnel et les accepte sans restrictions ni réserves* », l'UTILISATEUR certifie être dûment habilité à représenter et à engager l'Entité pour le compte de laquelle il effectue ce dépôt, soit en qualité de représentant légal, soit par mandat exprès (*télécharger obligatoirement la copie du ou des pouvoir(s) écrit(s)*) et ce jusqu'à notification écrite contraire à l'administrateur de l'Extranet.

De plus, en son nom et en celui des Entités qu'il représente, l'UTILISATEUR déclare et garantit que :

- Les Informations qu'il a saisies dans l'Extranet sont exactes, intègres, complètes, sincères et licites au regard des lois et des règlements qui leur sont applicables, et ne sont pas contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- Lorsqu'il accède à des Informations relatives à une Entité être dûment habilité par celle-ci pour le faire ;
- Lui et ses mandants :
 - Ont la capacité de s'engager ;
 - Sont à l'origine des Informations qu'ils ont saisies ou téléchargées dans l'Extranet ainsi que dans les vidéos qu'ils pourraient déposer dans la Page Web. Les Informations externes qui ont pu être utilisées, avec l'autorisation de leurs auteurs, doivent être signalées précisément et leur source indiquée.
 - Détiennent les autorisations nécessaires au titre des droits de propriété intellectuelle et des droits à l'image, en cas de dépôts de photographies ou de vidéos ;
 - Sont propriétaires ou bénéficiaires des licences d'exploitation, des brevets ou autres droits de propriété intellectuelle à utiliser, le cas échéant, dans le projet déposé ;
 - Sont entièrement et seuls responsables des Informations qu'ils déposent sur l'Extranet et de toute action effectuée sur cet Extranet ;
 - S'engagent à produire, à première demande, les originaux des documents et des justificatifs déposés sur l'Extranet et qui pourraient leur être demandés par un UTILISATEUR intervenant dans le traitement de la réponse à un appel à projets ;
 - Respectent la confidentialité des Informations auxquelles ils ont accès à partir de l'Extranet ;

- Respectent l'ensemble des Réglementations Anti-corruption, des Réglementations Sanctions et de la Règlementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme telles que définies ci-après :

Réglementations Anti-Corruption signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence, notamment celles contenues au Livre IV, Titre III "Des atteintes à l'autorité de l'Etat" et Titre IV "Des atteintes à la confiance publique" du Code pénal et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre la corruption à portée extraterritoriale, notamment américaine (Foreign Corrupt Practices Act) et britannique (UK Bribery Act) dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Réglementation Sanctions signifie les mesures restrictives adoptées, administrées, imposées ou mises en œuvre par le Conseil de Sécurité des Nations Unies et/ou l'Union Européenne et/ou la République Française au travers de la Direction Générale du Trésor (DGT) et/ou le gouvernement américain au travers de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) du Trésor américain et/ou le Bureau of Industry and Security (BIS) du Département du commerce américain et/ou le Royaume-Uni au travers de Her Majesty's Treasury (HMT) du Ministère des finances britannique et/ou toute autre autorité équivalente prononçant des mesures restrictives, dans la mesure où celles-ci sont applicables.

Réglementations relatives à la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme signifie (i) l'ensemble des dispositions légales et réglementaires françaises relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent, notamment celles contenues au Livre III, titre II « Des autres atteintes aux biens » du Code pénal, et relatives à la lutte contre le financement du terrorisme, notamment celles contenues au Livre IV, Titre II « Du Terrorisme » du Code pénal ainsi que celles contenues au Livre V, Titre VI « Obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement des activités terroristes, les loteries, jeux et paris prohibés et l'évasion et la fraude fiscale » du Code monétaire et financier et (ii) les réglementations étrangères relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la mesure où celles-ci sont applicables.

L'UTILISATEUR, en son nom et en celui des Entités qu'il représente :

- Reconnaît qu'en cas de non-respect des présentes Conditions Générales d'Utilisation, la responsabilité de Bpifrance, de toute autre société de son groupe, d'un autre UTILISATEUR ou d'autres Entités adhérant à la Charte annexée aux présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait être engagée ;
- En cas de mise en cause de Bpifrance et/ou de toute autre société de son groupe, d'un autre UTILISATEUR ou de ses mandants (A) par un tiers pour un fait imputable à un UTILISATEUR déposant une réponse à appel à projets ou à ses mandants (B), ledit UTILISATEUR et ses mandants (B) s'engagent solidairement à intervenir aux côtés de Bpifrance et ou de la société de son groupe, et/ou de l'UTILISATEUR et de ses mandants(A) et à le(s) tenir indemne(s) de tout frais, débours ou préjudice ;

- Reconnaît que Bpifrance ne peut pas être tenu pour responsable de tout dommage matériel ou immatériel direct ou indirect subi par un UTILISATEUR et par son mandant, ainsi que ceux résultant de toute utilisation ou exploitation de l'adresse URL, des vidéos déposées dans la Page Web DAILYMOTION.
- Reconnaît que Bpifrance ne peut pas être tenu pour responsable de tout dommage matériel ou immatériel direct ou indirect subi par un UTILISATEUR et par son mandant résultant de toute utilisation ou exploitation de l'Extranet.

3 - CONDITIONS CONCERNANT LES UTILISATEURS INTERVENANT DANS LE TRAITEMENT DES REPONSES A UN APPEL A PROJETS

Les Entités et le cas échéant les experts personnes physiques, intervenant(e)s, dans le traitement et/ou l'évaluation des dossiers enregistrés dans l'Extranet doivent adhérer à la « Charte pour l'utilisation de l'Extranet Bpifrance dédié au soutien des projets innovants collaboratifs » qui est annexée aux présentes Conditions Générales d'Utilisation, dont elle fait partie intégrante.

Les Entités intervenantes dans la réponse à un appel à projets utilisent l'Extranet par l'intermédiaire d'un ou plusieurs collaborateurs dûment habilités. Elles devront remplir ou compléter la liste jointe en annexe 1 et l'adresser par courriel à l'adresse électronique suivante : contact-dc2p@bpifrance.fr.

En cas de changement ou de suppression d'UTILISATEUR, Bpifrance devra en être informé immédiatement par courrier électronique à l'adresse électronique visée ci-dessus.

L'UTILISATEUR, représentant une Entité intervenant dans le traitement d'une réponse à appel à projet ou à leur évaluation, en cliquant sur les cases « J'ai pris connaissance des Conditions Générales d'Utilisation et les accepte sans restriction ni réserves » et « J'ai pris connaissance des Conditions de collecte et de traitement des Données à Caractère Personnel et les accepte sans restriction ni réserves », reconnaît de ce fait :

- Avoir pris connaissance, accepter, respecter les Présentes Conditions Générales d'Utilisation ainsi que la « Charte pour l'utilisation de l'Extranet Bpifrance dédié au soutien des projets innovants collaboratifs » et ce en son nom et au nom de l'Entité pour laquelle il est habilitée à agir ;
- Avoir pleinement conscience des obligations et de la responsabilité qui lui sont déléguées et accepter ces obligations, notamment les obligations de confidentialité, et cette responsabilité sans restriction ni réserve en son nom et au nom de l'Entité qu'il représente.

III - MODALITES TECHNIQUES D'UTILISATION APPLICABLE A TOUS

1 - NAVIGATEUR

L'UTILISATEUR doit s'assurer que son navigateur permet bien l'accès dans une configuration sécurisée à l'Extranet, que cette dernière est en bon état de fonctionnement et ne contient pas de virus.

L'Extranet est plus particulièrement optimisé pour les navigateurs suivants :

- Microsoft Internet Explorer à partir des versions 8 à 10 ;
- Microsoft EDGE à partir des versions 4 ;
- Chrome à partir des versions 30 ;
- Firefox à partir de la version 24 ;
- Opera à partir de la version 10.

2 – IDENTIFIANT ET MOT DE PASSE

L'UTILISATEUR est responsable de l'utilisation de l'Extranet avec son identifiant et son mot de passe.

L'UTILISATEUR doit utiliser un mot de passe complexe et préserver la confidentialité de son identifiant et mot de passe.

Il doit informer immédiatement l'administrateur de l'Extranet par courriel en cas de perte de l'un d'eux ou d'utilisation présumée par un tiers.

L'UTILISATEUR ainsi que l'Entité qu'il représente doivent également informer l'administrateur de l'Extranet par courriel en cas de :

- Départ du projet de l'UTILISATEUR
- L'UTILISATEUR n'intervient plus dans le traitement du projet.

Dans ces cas, l'UTILISATEUR doit cesser d'accéder ou tenter d'accéder à l'Extranet.

L'administrateur de l'Extranet est accessible aux adresses prévues (cf l'article III – Modalités techniques d'utilisation applicable à tous – 4 contacts).

L'UTILISATEUR et l'Entité pour le compte de laquelle il agit, sont seuls et entièrement responsables sur le plan juridique de toutes les actions réalisées sur l'Extranet avec l'identifiant et le mot de passe de l'UTILISATEUR. Bpifrance ne pourra être tenue responsable des dommages causés par l'utilisation de l'identifiant et du mot de passe par une personne non autorisée.

3 – TECHNOLOGIE UTILISEE

Bpifrance met en place les moyens nécessaires en fonction des technologies existantes, pour sécuriser cet Extranet et garantir au mieux la confidentialité des Informations. L'Extranet dispose d'une communication

sécurisée par le protocole SSL (Secure Socket Layer), qui contrôle automatiquement la validité des droits d'accès aux différentes pages du serveur et garantit l'UTILISATEUR que le serveur auquel il est connecté est bien celui de Bpifrance.

De plus, afin de garantir la confidentialité des échanges entre l'ordinateur de l'UTILISATEUR et les serveurs de Bpifrance, les données transportées sur Internet **sont systématiquement cryptées avec le protocole SSL dès l'identification d'un UTILISATEUR**. Pour assurer à l'UTILISATEUR que les Informations reçues proviennent bien du site Bpifrance, un certificat d'authentification est fourni sur chaque page dite « sécurisée ». L'UTILISATEUR peut s'assurer qu'une page est cryptée grâce à l'apparition de l'icône « cadenas » sur son navigateur. Il est possible de consulter le certificat par un simple clic sur cette icône.

L'UTILISATEUR est informé que l'Extranet pourra être interrompu ou perturbé pour des raisons provenant du système informatique (maintenance, pannes, dysfonctionnement des réseaux de télétransmissions...) et que Bpifrance ne saurait en aucun cas être tenue responsable de ces interruptions ou perturbations.

4 - CONTACTS

L'administrateur de l'Extranet peut être contacté pour toutes questions relatives à la gestion des appels à projets dans l'Extranet (modification/suppression de données du projet...) par courriel aux adresses électroniques suivantes :

- Pour le FUI : adminfui@bpifrance.fr,
- Pour le PSPC : adminpspc@bpifrance.fr
- Pour le PSPC-Régions : pspc-regions@bpifrance.fr
- Pour le FSN : adminfsn@bpifrance.fr
- Pour le PIAVE : adminpiave@bpifrance.fr
- Pour i-LAB : admin-i-LAB@bpifrance.fr
- Pour FIS et ATF : adminfilieres@bpifrance.fr
- Pour C-INN : concoursinnovation@bpifrance.fr
- Pour CMI : admincmi@bpifrance.fr
- Pour i-Phd : i-Phd@bpifrance.fr
- Pour Sia : sia@bpifrance.fr
- Pour le Plan de Relance : p.relance@bpifrance.fr
- Pour Capa-S : p.relance@bpifrance.fr
- Pour Grands défis : grandsdefis@bpifrance.fr
- Pour Immersion I.B. : immersion.international.inno@bpifrance.fr
- Pour i-Démo : idemo@bpifrance.fr

Pour toutes questions relatives à l'utilisation technique de l'Extranet, la cellule d'assistance technique peut être contactée au 01 41 79 84 16 ou par courriel à l'adresse électronique suivante : **contact-dc2p@bpifrance.fr**.

IV - DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Données à caractère personnel recueillies dans le cadre de l'inscription et la connexion de l'UTILISATEUR à l'Extranet sont obligatoires pour le traitement et la gestion des opérations prévues à l'article I « PRESENTATION DE L'EXTRANET » des présentes Conditions Générales d'Utilisation et en particulier pour leur traitement informatique effectué sous la responsabilité de Bpifrance.

Les Données à caractère personnel collectées sont celles précisées dans les présentes Conditions Générales d'Utilisation telles que l'état civil, l'identité, les données d'identification et/ou de domiciliation, informations d'ordre juridique, économique et financier, données de connexion, le cas échéant des curriculums vitae, des photos ou vidéos etc.

Les finalités sont les suivantes :

- Création, gestion et administration d'un compte personnalisé permettant la connexion à l'Extranet ;
- Prise de contact avec la ou les personne(s) ayant déposé un projet (ci-après le « Projet ») dans l'Extranet (ci-après le « Porteur de projet ») ou toute personne rattachée à ce Projet ;
- Instruction, évaluation (technique, financière, ...) et suivi du Projet que le Porteur de projet a conçu et déposé dans l'Extranet ;
- Mise en place, suivi et gestion du Projet ;
- Prospection commerciale, notamment pour informer sur les nouveaux produits ou les changements de produits existants ;
- Classification de la clientèle, connaissance clients, études statistiques, évaluations du risque, sécurité et prévention de la fraude, de la corruption, lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.
- Evaluations et/ou contrôle des projets, des actions, des concours et des fonds tels que définis dans le Préambule.

Ces données sont destinées :

- A Bpifrance,
- Aux Pouvoirs publics (ci-après les "Pouvoirs publics ") avec lesquels Bpifrance collabore en vue de financer le lancement ou le développement de projets innovants, et notamment : ministères et collectivités territoriales, Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI) ;
- Aux experts et aux personnes qualifiées qui donnent un avis sur un projet déposé dans l'Extranet ;
- Aux entités chargées d'évaluer et/ou de contrôler les projets, actions, concours ou fonds tels que définis dans le Préambule.

Elles pourront également, de convention expresse, être utilisées ou communiquées aux sociétés du groupe Bpifrance, aux prestataires, aux partenaires, ou tiers intervenant pour l'exécution des prestations concernées.

Bpifrance, ou toute autre entité du Groupe Bpifrance, conservera les Données à caractère personnel conformément aux durées de prescription légales et réglementaires françaises et européennes.

Conformément à la réglementation applicable, notamment le Règlement européen 2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD) et les dispositions nationales relatives à l'informatique, aux fichiers et libertés, les personnes dont les Données à caractère personnel sont collectées bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition, pour motifs légitimes, aux informations les concernant.

Ces droits peuvent être exercés par l'envoi d'un courrier signé accompagné de tout document d'identité du demandeur, à **Bpifrance, DCCP, Délégué à la protection des données**, au 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex.

Enfin, les personnes disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Cookies

Lors de la consultation de l'Extranet, des informations relatives à la navigation du terminal de l'UTILISATEUR (ordinateur, tablette, smartphone, etc.) sur l'Extranet sont susceptibles d'être enregistrées dans des fichiers texte appelés "Cookies", installés sur votre terminal, sous réserve du choix effectué concernant les Cookies, qui peut être modifié à tout moment. Seul l'émetteur d'un Cookie est susceptible de lire ou de modifier des informations qui y sont contenues.

Pour en savoir plus sur le fonctionnement des Cookies et comment utiliser les outils actuels afin de les paramétrer, l'UTILISATEUR peut cliquer [ici](#).

V - PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les noms, marques et enseignes citées sur l'Extranet sont la propriété de leurs déposants respectifs.

L'Etat français, les pôles de compétitivité, Bpifrance sont propriétaires de leurs marques, logos, signes distinctifs et noms de domaine.

L'Extranet, sa structure générale, ainsi que les textes, images animées ou non, savoir-faire, dessins, graphismes et tous autres éléments le composant sont la propriété de Bpifrance.

Les UTILISATEURS s'engagent à respecter les règles de propriété intellectuelle françaises et internationales et s'engagent notamment à ne pas copier, reproduire, diffuser, modifier, altérer,

communiquer ou transmettre, sans autorisation écrite préalable, à titre privé ou professionnel, les marques, logos, l'application, les bases de données, brevets, licences, vidéos, photographies, les savoirs faire et tous autres droits de propriété intellectuelle exposés dans l'Extranet, dans la Page Web, ou appartenant à des tiers.

Le non-respect des obligations visées au présent article est susceptible de constituer une contrefaçon pouvant engager la responsabilité civile et/ou pénale du contrefacteur.

Il est strictement interdit d'établir des liens hypertexte ou de mettre en ligne l'Extranet sous une autre URL sauf autorisation expresse de Bpifrance.

VI - NON-RENONCIATION

Le fait pour Bpifrance de ne pas se prévaloir d'un manquement d'un (ou plusieurs) UTILISATEUR(S) et/ou d'une Entité à l'une quelconque des stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation ne saurait s'interpréter comme une tolérance ou une renonciation de sa part à se prévaloir dans l'avenir d'un tel manquement.

VII- INTEGRITE DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Si une ou plusieurs stipulations des présentes Conditions Générales d'Utilisation sont tenues pour nulles par une loi ou une réglementation, ou déclarées telles par décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront déclarées réputées non écrites.

Les autres stipulations des présentes resteront en vigueur en conservant toute leur force et leur portée, pour autant que possible. Bpifrance s'engage, en tant que de besoin, à remplacer la clause nulle par une clause valide, aussi proche que possible, dans son esprit que celle qu'elle a vocation à remplacer.

VIII HIERARCHIE DES DOCUMENTS

Les Présentes Conditions Générales d'Utilisation prévalent sur tout autre document relatif à l'utilisation de l'Extranet et de la Page Web.

IX - MISE A JOUR DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

Bpifrance se réserve le droit de modifier et mettre à jour à tout moment et sans préavis les présentes Conditions Générales d'Utilisation. Toute modification prendra effet immédiatement à compter de la mise en ligne de la nouvelle version des Conditions Générales d'Utilisation sur l'Extranet.

Bpifrance s'efforcera d'en informer les UTILISATEURS.

A chaque connexion, l'UTILISATEUR doit accepter les Conditions Générales d'Utilisation mises à jour le cas échéant. Ces modifications et mises à jour s'imposent aux UTILISATEURS qui doivent en prendre connaissance avant de cliquer sur la case prévue à cet effet (cf. article II des Conditions Générales d'Utilisation).

Si l'UTILISATEUR n'est pas d'accord avec les termes de la nouvelle rédaction des Conditions Générales d'Utilisation, il a la possibilité de supprimer son compte en écrivant à l'administrateur visé à l'article III – Modalités techniques d'utilisation applicable à tous – 4 CONTACTS.

X - LOI ET COMPETENCE DES TRIBUNAUX

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ainsi que l'Extranet sont régies et interprétées selon les dispositions de la loi française.

L'Extranet ainsi que la formation, l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution des présentes Conditions Générales d'Utilisation sont régies par la loi française.

A défaut de trouver une solution amiable dans un délai raisonnable, les litiges relatifs aux présentes Conditions Générales d'Utilisation et à l'utilisation de l'Extranet seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux français du ressort de la Cour d'Appel de PARIS, nonobstant la pluralité de défendeurs ou d'appel en garanties, y compris pour les procédures en référé ou sur requêtes.



CHARTRE POUR L'UTILISATION DE L'EXTRANET DEDIE AUX SOUTIEN DES PROJETS INNOVANTS COLLABORATIFS

(Version en vigueur à partir du 26 novembre 2019)

NOTA : Hormis les entreprises déposant des projets, tous les organismes intervenant dans le cadre du traitement des dossiers doivent adhérer à la présente Charte par leur inscription à l'Extranet Bpifrance dédié à ces projets (cf. article II § 3 des Conditions Générales d'Utilisation de l'Extranet)

Préambule

La Société Anonyme Bpifrance (ci-après dénommée Bpifrance) collabore aux côtés des Pouvoirs Publics à la gestion d'appels à candidature qui ont pour vocation de financer le développement de projets innovants, qu'ils soient menés par une seule entreprise ou collaboratifs entre plusieurs partenaires, en mode concours ou en mode continu.

Les organismes adhérents, impliqués à un stade ou un autre dans le processus d'instruction, de sélection, de financement et/ou de suivi, contrôle et d'évaluation des projets susceptibles de bénéficier d'un financement, confirment - par l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation de l'Extranet, dont la présente Charte fait partie intégrante - leur volonté d'adhérer à une série de règles, sous forme d'engagement volontaire, fondées sur des principes de respect de la confidentialité

1 - CONFIDENTIALITE ET RESPECT DE LA LEGISLATION

Les organismes adhérents sont responsables du respect de la confidentialité des données et informations qu'ils pourront recueillir ; ils veillent à ce que leurs collaborateurs intervenants sur les projets :

- Traitent de manière confidentielle l'ensemble des textes, données, informations, fichiers, vidéos, photographies ou autres, (ci-après dénommés les Informations) qu' ils pourront recueillir, de manière orale, écrite, par vidéo, sur tous supports et/ou à partir de l'Extranet ou d'une Page Web en mode privée de DAILYMOTION (ci-après dénommée la Page Web), pour la réalisation de la ou des missions qui lui sont confiées dans le cadre du processus de détection, montage, instruction, sélection, financement et/ou suivi, contrôle, évaluation des projets Innovants susceptibles de bénéficier d'un financement public.
- Respectent les lois et réglementations en vigueur, et notamment celles relatives aux droits de propriété intellectuelle, les droits des tiers et le règlement général (UE) de protection des données à caractère personnel (RGPD).

L'Etat français, les pôles de compétitivité, les sociétés du groupe Bpifrance sont propriétaires de leurs marques, logos, signes distinctifs et noms de domaine.

L'Extranet appartient à Bpifrance.

Les organismes adhérents s'engagent à ne mentionner que leurs propres marques, logos et signes distinctifs associés dans l'Extranet.

Les organismes adhérents s'engagent à respecter les règles de propriété intellectuelle françaises et internationales et notamment à ne pas copier, reproduire, diffuser, modifier, altérer, communiquer ou transmettre, sans autorisation écrite de leur propriétaire, à titre privé ou professionnel, les marques, logos, l'application, les bases de données, les brevets, les droits d'auteur, les secrets de fabrication, les savoirs faire et autres droits de propriété intellectuelle.

2- REGLES D'UTILISATION DE L'EXTRANET

Les organismes adhérents utilisent l'Extranet par l'intermédiaire d'un ou plusieurs collaborateurs qu'ils délèguent (leurs délégataires, liste jointe en annexe 1). Ils les informent des engagements pris dans le cadre de la présente Charte et de leur obligation de s'y conformer (copie de la présente Charte leur est transmise).

A ce titre, les organismes adhérents s'engagent à mettre en œuvre une politique responsable de sécurité et de protection des ressources informatiques et du réseau auquel il a accès, conforme à l'état de l'art, et à respecter les règles d'utilisation suivantes :

- La connexion et l'utilisation de l'Extranet sont soumises à autorisation gérée par Bpifrance. Ces autorisations sont strictement personnelles et ne peuvent en aucun cas être transmises, même temporairement, à un autre collaborateur ou à un tiers.
- Les délégataires ne doivent pas utiliser ou essayer d'utiliser un accès à l'Extranet autre que le leur. Les organismes adhérents sont responsables de l'usage qui est fait par leurs délégataires de l'Extranet et des Informations auxquelles ils ont accès, y compris celles contenues dans la Page Web en mode privé de DAILYMOTION. Ceux-ci doivent concourir à la protection des dites Informations, en faisant preuve de grande prudence.
- Leurs délégataires ne doivent en aucun cas utiliser, dupliquer, copier, rendre accessible à des tiers l'adresse URL ou les vidéos accessibles à partir de l'Extranet sur une Page Web en mode privée fournie et hébergée par DAILYMOTION ;
- L'utilisation des Informations, y compris celle de la Page Web de DAILYMOTION doit être strictement professionnelle, rationnelle et loyale. Les organismes adhérents s'engagent - pour eux-mêmes et pour leurs délégataires- à prendre toutes mesures pour assurer leur confidentialité, à ne pas les détourner à des fins personnelles ou à les utiliser de manière malveillante ou illicite.
- Les organismes adhérents s'engagent - pour eux-mêmes et pour leurs délégataires - à ne pas utiliser l'Extranet pour proposer ou rendre accessible à des tiers non autorisés les Informations figurantes, y compris les url et vidéos présentées dans la Page Web en mode privé de Dailymotion ;
- Les Informations renseignées à l'initiative des délégataires dans l'Extranet doivent être licites au regard des lois et règlements qui leurs sont applicables.
- Les organismes adhérents garantissent que les Informations enregistrées par leurs délégataires sont exactes et complètes. Ils certifient être à l'origine des documents ou avis, et de façon générale de toutes Informations, enregistrés par eux sur l'Extranet et précisent les Informations externes utilisées. Ils sont les seuls responsables des Informations qu'ils déposent sur l'Extranet. Ils assument la responsabilité de l'adéquation de ces avis, expertises ou décisions à la résolution des problématiques R&D envisagées pour les projets innovants et à leur performance.
- Les organismes adhérents s'engagent pour eux-mêmes et pour leurs délégataires - à ne pas effectuer, de manière volontaire, d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement de l'Extranet.

Le non-respect de ces règles par un délégataire des organismes adhérant à la Charte pourra donner lieu à une limitation, voire une suppression, de l'accès à l'Extranet par Bpifrance.

Les organismes adhérant à la présente Charte sont informés et acceptent expressément que Bpifrance procède à des contrôles de la bonne utilisation de l'Extranet et de la Page Web, dans le respect de la législation applicable.

Ils acceptent que Bpifrance prenne des mesures d'urgence, incluant la décision de limiter ou d'interrompre temporairement l'accès à l'Extranet, pour en préserver la sécurité en cas d'incident dont Bpifrance aurait connaissance.

Il est rappelé que tout manquement aux obligations de confidentialité peut être sanctionné civilement et pénalement.

3 - RESPONSABILITE

La responsabilité de Bpifrance, de toute autre société de son groupe, ou d'un autre organisme adhérant à la Charte ne saurait être engagée en cas de non-respect, soit des conditions d'utilisation soit des règles de confidentialité, par d'autres organismes adhérents ou leurs délégataires.

En cas de mise en cause d'un adhérent (B) à la Charte par un tiers pour un fait imputable à un adhérent (A) ou à un de ses délégataires, l'adhérent (A) s'engage à intervenir au côté de l'adhérent (B) et à le tenir indemne de tout frais, débours ou préjudice.

Bpifrance ne pourra être tenu responsable de dommages directs ou indirects, matériels ou immatériels, pertes ou frais, résultant de l'utilisation de l'Extranet ou de l'impossibilité pour un tiers d'utiliser l'Extranet, ou d'un mauvais fonctionnement, d'une interruption, d'un virus, ou encore d'un problème de ligne ou de système, faits de tiers, force majeure ou cas fortuit.

Bpifrance ne peut être tenu pour responsable de tout dommage immatériel ou matériel, direct ou indirect, subi par les UTILISATEURS et résultant de toute utilisation ou exploitation par un UTILISATEUR de l'adresse URL et des vidéos déposées sur la Page Web Dailymotion dédiée à l'hébergement de contenus vidéos et accessible depuis l'Extranet.

4 - DUREE DES OBLIGATIONS

Les obligations des organismes adhérant à la présente Charte produisent leurs effets à compter de l'adhésion à celle-ci et jusqu' à la fin de la réalisation des projets soutenus.

Les obligations de confidentialité perdurent tant que les éléments des projets ne tombent pas dans le domaine public.

5 - LOI ET COMPETENCE DES TRIBUNAUX

La présente Charte est régie par la loi française. Les litiges qui pourront survenir quant à sa formation, sa validité, son interprétation, ou son exécution seront de la compétence exclusive des tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de PARIS, nonobstant la pluralité de défendeurs ou d'appel en garanties, y compris pour les procédures en référé ou sur requêtes.

Annexe 1 : Liste des utilisateurs habilités

A retourner à contact-dc2p@bpifrance.fr

ANNEXE 1 : Liste des utilisateurs habilités par l'organisme "-à compléter-"

Nom	Prénom	Fonction	TEL	Adresse électronique	Début des droits	Fin des droits

Fait à " _____ " le " _____ "

« Nom de l'organisme » (Tampon de l'organisme)

« Nom du représentant légal de l'organisme » (Signature du représentant légal)